

## Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique, majeure, photographe professionnel ou amateur. La participation à ce concours est gratuite. Elle entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les membres organisateurs, les membres du jury, et leur famille proche (enfants, parents, frères, sœurs) ne peuvent pas participer au concours.

Chaque participant(e) pourra déposer au maximum 2 photographies sur le thème « **Les amours insolites** », et ne pourra être primé(e) qu'une seule fois.

Tout(e) participant(e) devra impérativement retourner par voie postale ou par courriel le bulletin de participation dûment complété, ainsi que la clause d'acceptation pour les personnes reconnaissables sur la photographie (cf. clause annexe au bulletin de participation)

## Article 2 : DEROULEMENT

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 15 janvier 2016. Chaque participant(e) recevra un email de confirmation de son inscription au concours. La date limite de réception des photographies est fixée au 15 mars 2016.

Un jury pluridisciplinaire, composé notamment du ou des parrain(s) de la manifestation et de personnes sélectionnées par les organisateurs du présent concours se réunira pour attribuer trois prix parmi les participants. Ses décisions sont sans appel.

Les photographies seront jugées sur trois aspects le respect du thème, la technique et l'originalité.

Les photographies sélectionnées seront publiées sur le site internet de Polychromes et présentées au public dans le cadre d'une exposition au sein d'un espace d'art à Nice.

## Article 3 : ENVOI ET FORMAT DES ŒUVRES VISUELLES

Les photographies présentées sur un dvd seront envoyées à l'adresse suivante :

Association POLYCHROMES – Concours Photo  
c/o Centre LGBT  
123, Rue de Roquebillière 06300 NICE

Les photographies envoyées par courriel le seront à l'adresse suivante :

concoursphoto@polychromes.fr

Le format d'exposition des tirages est de 30x45cm (approximativement format A3), portrait ou paysage.

Les formats relatifs aux différents appareils photo doivent être convertis dans un format standard jpeg, jpg, png, tiff, gif.

Les photographies numériques doivent avoir une résolution minimum de 180 dpi

Les envois sont aux frais du compétiteur.

### **Article 4 : DROITS DES TIERS**

Tout participant atteste sur l'honneur être l'auteur des photographies transmises.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure (cf. *clause annexe au bulletin de participation*).

**Toute photographie ne disposant pas de l'autorisation des personnes photographiées ne pourra être acceptée.**

### **Article 5 : UTILISATION DES PHOTOS**

Le participant au concours permet à l'association POLYCHROMES d'utiliser les photographies qu'elle aura réceptionnées lors du concours sur tous documents de communication concernant le Concours Photo et ce pour une période de 3 (trois) ans pendant laquelle aucune rémunération ne sera due à ce titre. Le nom de l'auteur, ou son pseudonyme d'artiste, sera stipulé sur chaque visuel utilisé.

Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale des clichés par l'association POLYCHROMES, un contrat sera alors signé entre l'auteur et l'association. Il stipulera le pourcentage de rémunération de part et d'autre en fonction de l'action commerciale retenue.

Les photographies pourront faire l'objet d'autres expositions itinérantes.

### **Article 6 : RESPONSABILITE**

A réception des photographies, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Seront éliminées de la participation au concours :

- Toute photographie et inscription réceptionnées après la date de clôture.
- Tout dossier incomplet.
- Toute photographie non conforme aux données du concours.
- Toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, utilisation non autorisée de visuels n'appartenant pas au compétiteur, contrefaçon, caractère pornographique, raciste...)

### **Article 7 : PALMARES**

Le palmarès sera prononcé en public, lors du vernissage de l'exposition de l'ensemble des photographies sélectionnées.

L'auteur de la photographie primée pour le Grand Prix sera récompensé du *trophée Moya* : une sculpture originale de Moya, dédiée au Concours Photo de Polychromes. Le prix du Jury et le prix Ombre & Lumière sont chacun récompensés par un tirage offert par les deux parrains de la manifestation et membres du jury.

Aucune indemnité ne sera versée aux photographies non sélectionnées ou non primées.

***Pour tout renseignement complémentaire : [concoursphoto@polychromes.fr](mailto:concoursphoto@polychromes.fr)***